

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 01108 Numéro SIREN : 378 123 277 Nom ou dénomination : ASM - ADIS 95

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2023 sous le numéro de dépôt 11719

Désignation de l'entreprise		SARL ASM ADIS 95		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		15 chemin des BOEUFs 95540 MERY SUR OISE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 7 8 1 2 3 2 7 7 0 0 0 3 0		Néant		☐ *	
		GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 16 OCT. 2023 PONTOISE				Exercice N clos le. 31/05/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	13 993	1 508	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		140 253	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	684 314	91 469	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	139 018	142 167	
		Immobilisations en cours	AV	AW		5 559	
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à ces participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		24 180	
TOTAL (II)		BJ	BK	837 326	405 137		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU		189 456	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		38 420	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	4 175	466 160	
		Autres créances (3)	BZ	CA		115 553	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG		190 890	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		16 943	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	4 175	1 017 426	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 264 066	IA	841 502	1 422 563	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilitations :		Non recensée		Stocks : Non recensée Créances : Non recensée	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ASM ADIS 95</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>75 000</u>)		DA	75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	7 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG	
	Report à nouveau		DH	280 832
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	163 876
	Subventions d'investissement		DJ	54 028
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	581 237
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	317 825
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	28 088
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	175 316
	Dettes fiscales et sociales		DY	274 633
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Autres dettes			EA	45 462
	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	841 326	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 422 563	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
			1D	
			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	602 090	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ASM ADIS 95							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 532 125	FB	187	FC	1 532 312	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 125 618	FH		FI	1 125 618	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 657 743	FK	187	FL	2 657 930	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	10 806	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	9 409	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 840	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 679 986
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	995 239	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(22 331)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	530 824	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 116	
	Salaires et traitements*					FY	651 285	
	Charges sociales (10)					FZ	237 106	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	85 683
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	4 175
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	8 983	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 503 084
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	176 902	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 779	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	5 779	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 312	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	4 312
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 466	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	178 368	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL ASM ADIS 95		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	33 586		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	33 586		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	277		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	277		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	33 308		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	47 801		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 719 351		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 555 474		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	163 876		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			AI	2 138	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	38 000	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 30 522					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives	A6 7 478	obligatoires	A9 30 522	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7 4 304	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8 3 173	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales				277		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				33 586			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures			
				Produits antérieurs			

Désignation de la société : SARL ASM ADIS 95

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2023, dont le total est de 1 422 564 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 163 877 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2022 au 31/05/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

AMORTISSABLE ENTRE 12 MOIS ET 36 MOIS

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 3 à 5 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	140 253			140 253
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 502			15 502
Immobilisations incorporelles	155 755			155 755
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	765 634	10 151		775 785
- Installations générales, agencements aménagements divers	231 819	14 720		246 539
- Matériel de transport	12 573			12 573
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 074			22 074
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		5 559		5 559
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 032 099	30 430		1 062 529
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	17 700	6 480		24 180
Immobilisations financières	17 700	6 480		24 180
ACTIF IMMOBILISE	1 205 554	36 910		1 242 464

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		30 430	6 480	36 910
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		30 430	6 480	36 910
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/05/2023
Éléments achetés	140 253
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	140 253

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 845	4 148		13 993
Immobilisations incorporelles	9 845	4 148		13 993
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	637 176	47 139		684 315
- Installations générales, agencements aménagements divers	77 680	29 995		107 676
- Matériel de transport	11 535	955		12 490
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 406	3 446		18 852
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	741 797	81 536		823 333
ACTIF IMMOBILISE	751 643	85 684		837 326

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 627 014 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	24 180		24 180
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	470 337	470 337	
Autres	115 554	115 554	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 944	16 944	
Total	627 014	602 834	24 180
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNIS.RRR A OBTENIR	3 427
PRODUITS A RECEVOIR	835
Total	4 262

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 75 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 813 238 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	317 825	106 678	211 147	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 316	175 316		
Dettes fiscales et sociales	274 634	274 634		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	45 463	45 463		
Produits constatés d'avance				
Total	813 238	602 090	211 147	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	106 515			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	8 704
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	192
CONGES A PAYER	45 902
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	67 500
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	16 066
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	56 329
ETAT AUTRES CH. A PAYER	2 790
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY	9 463
Total	206 946

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	16 944		
Total	16 944		

Société à Responsabilité Limitée
à Associé unique

ASM – ADIS 95

=====

Au capital de 75 000 Euros
Siège social : 15, chemin des bœufs
95540 MERY SUR OISE
N° 378 123 277 R.C.S PONTOISE
=====

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 08/09/2023

=====

L'an deux mille vingt-trois, le huit septembre,

Au siège social situé 15, chemin des bœufs 95540 MERY SUR OISE,

La Société CF MANAGEMENT, SAS ayant son siège social sis 29 Grande Rue – 95690 HEDOUVILLE, immatriculée au R.C.S. de PONTOISE sous le numéro 530 310 127, représentée par son Président, Monsieur Christophe FERON,

Propriétaire de la totalité des CINQ CENTS (500) parts sociales composant le capital de la Société ASM – ADIS 95, s'élevant à SOIXANTE QUINZE MILLE Euros,

Associée unique de ladite Société,

I- A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Gérant de la Société ASM ADIS 95, Monsieur Christophe FERON, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/05/2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/05/2023
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,
- Quitus à la Gérance et approbation de la rémunération,

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion de la Gérance sur l'exercice clos le **31 mai 2023**, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par **un bénéfice de 163 877 Euros**.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que la Société a engagées au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 mai 2023.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée unique donne quitus entier et définitif à sa Gérance pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 mai 2023.

L'Associée unique prend acte et approuve l'augmentation de sa rémunération de Gérant, fixée à la somme de 4 000 Euros par mois, à compter du 1^{er} Juin 2023.

QUATRIEME RESOLUTION

L'exercice clos le 31 mai 2023 se traduisant par un bénéfice de 163 877 Euros, l'Associée unique décide de l'affecter en totalité à titre de dividendes :

- **160 000 Euros** à titre de dividendes à l'Associée unique, soit 320 Euros pour chacune des 500 parts composant le capital social ;

Le solde, soit :

- **3 877 Euros**, sur le compte de REPORT A NOUVEAU.

Au 31 Mai 2023, nos capitaux propres s'élevaient à 581 237 Euros. Ils sont ainsi ramenés à 421 237 Euros après la présente décision de distribution de dividendes.

L'Associée unique rappelle en outre les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

- Sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 septembre 2022 a décidé de distribuer un dividende de 80 000 Euros, soit un dividende de 160 € pour chacune des 500 parts composant le capital social ;
- Sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 septembre 2021 a décidé de distribuer un dividende de 60 000 Euros, soit un dividende de 120 € pour chacune des 500 parts composant le capital social ;

- Sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 01 octobre 2020 a décidé de distribuer un dividende de 60 000 Euros, soit un dividende de 120 € pour chacune des 500 parts composant le capital social ;

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

La Société CF MANAGEMENT
Représentée par Mr Christophe FERON

